Synthèse des activités soumises à évaluation des incidences Natura 2000 dans les Alpes de Haute-Provence

Domaine	Liste nationale R414-19 du CE	Liste locale 1 AP du 04/03/2014	Liste locale 2 AP du 04/03/2014
Aménagement	•Etudes et notices d'impact •Autorisation parc national et sites classés •Dépendances domaine publique	•Affouillements et exhaussements du sol: > 2m et > 2ha > 1000m² et < 2ha •Aménagement ou modification d'une grotte ou d'une cavité souterraine recevant du public •Aménagement d'un terrain pour la pratique des sports ou loisirs motorisés au delà de 2 ha •Aménagement d'un parc d'attractions ou d'une aire de jeux et de sports d'une superficie > 2 ha	•Travaux de réparation de ponts/viaducs/tunnels ferroviaires •Travaux sur des parois rocheuses ou cavités souterraines •Aménagement d'un parc d'attractions ou d'une aire de jeux et de sports d'une superficie < 2ha
Energie – réseaux		•Concessions d'énergie hydraulique •Installation d'ouvrages de production d'électrique solaire si la puissance est > 50 kW crête ou si la surface au sol est > 1 000 m² •Installation de relais de téléphone mobile et de satellite •Établissement de réseaux câblés radios ou télévision	•Installation d'éolienne dont la hauteur < 12m
Risques		•Plan de prévention des risques naturels prévisibles (si travaux) •Programme d'actions de prévention contre les inondations (si travaux) •Plan départemental ou interdépartemental de protection des forêts contre l'incendie (si travaux)	
Forêt - Agriculture	•Docs départementaux de gestion •Docs gestion forêt •Coupes forestières •Aires géographiques de production •Traitements aériens	•Coupes ou abattages en Espaces Boisés Classés (EBC) •Travaux pour la mise en valeur et à la protection des forêts de protection •Introduction d'espèces allochtones •Lutte chimique contre les nuisibles	•Création de voie forestière •Création de voie de défense des forêts contre l'incendie •Création de pistes pastorales
Eaux et milieux aquatiques	•Déclaration & autorisation loi sur l'eau •Manifestations nautiques •Schéma culture marine	•Schéma départemental de vocation piscicole •Plan de gestion des cours d'eau •Installation de baignade •Introduction d'espèces allochtones •Lutte chimique contre les nuisibles par le recours à des appâts empoisonnés	•Assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblai de zones humides ou de marais (pour surface > 0,01ha)
Loisirs	•Manifestation sportive délivrant un titre national ou international ou >100.000€ •Homologation de circuits •Manifestation motorisés hors voies ouvertes à circulation •Rassemblements festif musical •Manifestation but lucratif •Manifestation aériennes importante	•Manifestation sportive : > 1000 participants (concurrents + spectateurs + organisateurs) Motorisé sur voies ouvertes > 100 véhicules Non motorisé hors voies ouvertes > 500 participants Epreuve spéciale nocturne de rallye, en site à chiroptères •Manifestation aérienne publique •Atterrissage et décollage en montagne hors d'un aérodrome •Utilisation d'hélisurface •Agrément des aires d'envol et atterrissage hors aérodrome	•Création de chemin ou sentier pédestre, équestre ou cycliste
Urbanisme et planification	•Docs d'urbanisme •Cartes communales •Unités Touristiques Nouvelles (UTN) •Carrières •Déchetteries •Arrêts de mines •ISDI (déchets inertes) •ICPE	•Création ou agrandissement d'un terrain de camping •Aire de stationnement •Permis de construire pour une superficie > 1 500 m2 •Constructions ou installations visées au c) de l'art. L. 145-3-III du code de l'urbanisme pour toute superficie > 1 500 m2 de SHOB •Création de lotissements •Travaux sur monuments historiques classés ou inscrits	
Divers		•Schéma départemental de gestion cynégétique •Plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI) •Plan départemental des itinéraires de randonnée motorisée (P.D.I.R.M.) •Projet d'intérêt général (PIG) •Déclaration d'utilité publique (DUP) •Déclaration d'Intérêt Général (DIG) •Illumination nocturne de sites naturels •Demande d'autorisation de fouille archéologique	

Les items soulignés sont ceux soumis à évaluation même hors site Natura 2000